



CONTRAT D'ÉDUCATION CANINE

Si vous venez avec plusieurs chiens, merci de remplir une fiche par chien.

Conclu entre :

PROPRIÉTAIRE

- Nom du propriétaire :
- Numéro de téléphone :
- Email :
- Adresse :

CHIEN

- Nom du chien :
- Sexe
 - Mâle
 - Femelle
- Race :
- Âge :
- Numéro identifiant de la puce ou numéro de tatouage :

N.B. Les vaccins doivent être à jour. Se munir du carnet de santé.

Et :

Mme Elsa DAVID - 2 impasse des renardières - 28190 Fontaine-la-Guyon - Tél : 06.15.50.50.77
- Email : contact@ateliercanindefontaine.com - Site : <https://ateliercanindefontaine.com> -
SIRET : 533 352 092 00019

Il a été convenu un contrat concernant la prestation suivante :

Cocher la case correspondante selon la formule choisie :

Stage intensif pour chien adulte 350,00 €

☞ 1 journée de 6H ou 2 demi-journées de 3H

Cours essentiels pour chiot 350,00 €

☞ 4 séances d'1H à raison d'une séance par semaine

Lieu de la prestation :

N.B. La prestation est réalisée au domicile du propriétaire, veuillez en indiquer l'adresse.

Dates et heures de la prestation :

Autorisation de diffusion :

- En cochant cette case, vous donnez libre droit à la publication de l'image du chien, prise lors de l'exercice de l'activité.
- En cochant cette case, vous donnez libre droit à la publication de votre image, prise lors de l'exercice de l'activité.

Le(s) propriétaire(s) du chien confirme(nt) qu'il(s) a/ont pris connaissance des tarifs pratiqués par Mme Elsa DAVID ainsi que des conditions générales de ventes stipulées ci-après et déclare(nt) les accepter sans aucune réserve.

L'espace ci-après est à votre disposition si vous souhaitez porter à la connaissance de Mme Elsa DAVID des informations concernant votre relation avec votre chien et/ou les éventuels problèmes que vous rencontrez :

Modalités d'inscription :

1. Imprimer et renseigner le présent contrat de prestation en deux exemplaires.
2. Transmettre les deux exemplaires du contrat, signés et paraphés, à Mme Elsa DAVID, 7 jours calendaires au moins avant le jour de la prestation.

Fait à _____, le __/__/__

Fait à _____, le __/__/__

Le prestataire

Le client

Lu et approuvé

Signature

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de Mme «Elsa DAVID », éducateur-comportementaliste canin, domiciliée 2 impasse des renardières – 28190 Fontaine-la-Guyon – SIRET 53335209200019, ci-après désignée par le terme “Le prestataire” d’une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d’une activité non professionnelle ci-après désignée par le terme « Le propriétaire ».

On entend par «Le propriétaire», le(s) bénéficiaire(s) des prestations de Mme Elsa DAVID, mentionné(s) au contrat. On entend par « Chien(s) », l’animal domestique d’espèce canine dont le client est propriétaire.

Article 1 : Obligations du propriétaire

Le propriétaire doit être majeur. Les personnes mineures doivent être accompagnées d’une personne majeure et doivent présenter une autorisation parentale pour participer aux cours. Les cours sont exclusivement réservés aux propriétaires. Ces derniers ne sont en aucun cas autorisés à être accompagnés par des personnes extérieures à la prestation. Dans le cas contraire, Mme Elsa DAVID se réserve le droit d’annuler la prestation. Cette dernière sera alors considérée comme étant réalisée.

La prestation est réalisée au domicile du propriétaire. La zone d’intervention de Mme Elsa DAVID se situe dans un rayon de 30 km à partir de son lieu de domiciliation. Dans la limite de ce périmètre, les frais de déplacement sont gratuits. Au-delà de ce périmètre, chaque kilomètre parcouru fera l’objet d’une contribution complémentaire facturée au propriétaire, à raison d’un forfait de 0,50 €/km, établi sur la base du barème fiscal en vigueur.

Le propriétaire s’engage à présenter au prestataire les éléments d’identification du chien (puce électronique ou tatouage), son carnet de vaccination à jour (vaccins réalisés plus de 15 jours auparavant et de moins de 1 an). Les propriétaires de chiens des catégories 1 et 2, telles que définies par les dispositions de la loi du 6 janvier 1999, doivent présenter au prestataire une photocopie d’une attestation d’assurance responsabilité civile, ainsi que de la déclaration en mairie du permis de détention de chiens de catégorie avant la prestation. Il est rappelé que pour les chiens catégorisés et jugés agressifs, le port de la muselière est obligatoire.

Article 2 : Test d’évaluation

Le test d’évaluation est totalement gratuit et sans engagement. Il s’effectue sur rendez-vous, au domicile du propriétaire. Au cours de ce rendez-vous Mme Elsa DAVID présentera au propriétaire sa méthode éducative et l’ensemble des exercices qui seront mis en place par la suite.

Article 3 : Programme d'éducation

- Gestion des déplacements
- Territoires de la maison
- Sortie de territoire
- Respect du maître
- Refus d'appât
- Monter/descendre de la voiture
- Rester sur le trottoir
- Gestion de la position

Article 4 : Responsabilité

Les prestations qui seront réalisées sont soumises à une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Le prestataire mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour soutenir le propriétaire dans l'éducation et la meilleure compréhension de son chien. En aucun cas le propriétaire ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant étroitement liés à son implication à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres du chien, être-vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

Article 5 : Annulation

En cas de force majeure, Mme Elsa DAVID se réserve le droit de reporter le cours initialement prévu à une date ultérieure et d'en prévenir le propriétaire le plus tôt possible. Il s'entend par "cas de force majeure", tout événement indépendant de la volonté de Mme Elsa DAVID (fortes températures, intenses précipitations, verglas, neige, tempête, vigilance météorologique orange ou rouge, maladie de l'éducateur,...).

Le propriétaire s'engage, dans le cadre de la formule « cours essentiels », à faire les 4 séances d'1 heure dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de la signature de ce contrat. Toute séance non utilisée dans ce délai sera considérée comme perdue et pourra, de ce fait, ni être reportée ni être remboursée.

Le propriétaire s'engage, dans le cadre de la formule « stage intensif » à prévenir Mme Elsa DAVID au moins deux jours ouvrés avant la date du début du stage en cas d'empêchement.

Article 6 : Limites d'intervention

Mme Elsa DAVID se réserve le droit de refuser et/ou de cesser l'exécution de toute prestation dans les cas ci-après :

- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur
- Le chien est malade et/ou représente un risque de contagion
- Le chien n'est pas à jour de sa vaccination
- La chienne est en chaleur
- Le chien n'est pas couvert par l'assurance responsabilité civile de son propriétaire (pour les chiens catégorisés)
- Le propriétaire fait preuve de brutalité et de violence sur son chien, manque de respect au prestataire ou utilise des méthodes d'éducation contraires à celles dispensées par ce dernier.
- Le propriétaire ne respecte pas les obligations décrites dans l'article 1 du présent contrat.

Article 7 : Paiement

7 jours calendaires au moins avant le début de la prestation, le propriétaire adresse au prestataire, le présent contrat signé en double exemplaire, accompagné d'un chèque d'acompte d'un montant de 100,00 €. Ce dernier n'est pas encaissé.

Le jour de l'intervention, le règlement du solde est effectué au début de la prestation, soit en espèces, soit par chèque bancaire.

Si le propriétaire annule la prestation moins de deux jours ouvrés avant la date de l'intervention, le chèque d'acompte est alors encaissé.

Article 8 : Propriété intellectuelle

Toutes prises de vidéos et photos durant les cours d'éducation canine sont formellement interdites sans l'accord de Mme Elsa DAVID.

Toutes diffusions, sur internet et réseaux sociaux, de vidéos et photos prises durant les cours d'éducation canine sont interdites.

Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet « <https://ateliercanindefontaine.com> ». Ceux-ci restent la propriété intellectuelle exclusive de Mme Elsa DAVID.

Charte de qualité :

L'article L214-6 du code rural rend obligatoire pour l'exercice d'activités liés aux animaux d'espèces domestiques l'obtention d'un certificat de capacité. Mme Elsa DAVID est titulaire du Certificat de Capacité des Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED) délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Mme Elsa DAVID est assurée au titre des garanties de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité d'exploitation auprès de la MAIF - 200 Avenue Salvador Allende, 79000 Niort.